

Buvettes temporaires

Publication des arrêtés en date du 20 octobre 2023

- Arrêté n°470 : Autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons, salle Brassens les 19 et 20 octobre 2023.
- Arrêté n°471 : Autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons, salle Brassens les 14 et 15 décembre 2023
- Arrêté n°472 : Autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons, salle Brassens les 30 décembre et 1er janvier 2024.

DEMANDE D'AUTORISATION

(1) Nom, prénom, profession, adresse

(2) Indiquer l'emplacement

(3) Indiquer le motif

D'OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DEBIT DE BOISSONS

Madame le Maire,
Je soussigné (e)(1) Debeaux lichet vice President de
Club am broise Croizat
ai l'honneur de solliciter conformément aux articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé
publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons
de 3ème catégorie à (2) La le Géorges Brassens
à l'occasion de (3) Assemblee Cenerate
$\begin{array}{cccccccccccccccccccccccccccccccccccc$
Veuillez agréer, Madame le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.
Le 12 10 2023
Signature
Lebeaux
ARRETE DU MAIRE N° de l'arrêté: 470
Je soussignée GIRARD maire de Portes-lès-Valence. Vu la demande ci-dessus; Vu les articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique; Arrête: M. Débeaux A. Chel représentant du doub Croizat est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3º catégorie à la salla & Brassens à l'occasion de 1 AG du 19/10/1023 à 9 heures 00 au 20/10/1023 à 9 heures 00 au 20/10/1023 à Gheures 00 à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.
Fait à Portes-lès-Valence, le

POLICE MUNICIPALE 141 Allée Delaune 26800 PORTES LES VALENCE

DEMANDE D'AUTORISATION

(3) Indiquer le motif

D'OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DEBIT DE BOISSONS

Madame le Maire, Je soussigné (e)(1) Debeause liehel vice President de la santé l'honneur de solliciter conformément aux articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons de 3 me catégorie à (2) Galle Geogles Bransens à l'occasion de (3) Re au ele Noé du A-12-2023 à 9 heures au heures
Veuillez agréer, Madame le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux. Le 12 - 10 - 2025 Signature Webeause
ARRETE DU MAIRE N° de l'arrêté: 471
Je soussignée G. GIRARD maire de Portes-lès-Valence. Vu la demande ci-dessus; Vu les articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique; Arrête: M. Debeura Michel représentant le club Croïrat est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3ºme catégorie à la Salle B. Brassens à l'occasion de repas de Novel du MM2 à 9 heures or au MSM2 à pheures or au MSM2 à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.
Fait à Portes-lès-Valence, le

POLICE MUNICIPALE 141 Allée Delaune 26800 PORTES LES VALENCE

DEMANDE D'AUTORISATION

D'OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DEBIT DE BOISSONS

Madame le Maire,
Je soussigné (e) (1) Debeause Schel vice President du
Club ambroise Croizat
ai l'honneur de solliciter conformément aux articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé
publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons
de 3 cme catégorie à (2) Agle Georges Brassens
à l'occasion de (3) Reveillon It Gillrestre
du 30 12 2023 à 9 heures
du 301223 à 9 heures au 0201294 à 9 heures
Veuillez agréer, Madame le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.
Le 12-10-2023
Signature
Lebeause
ARRETE DU MAIRE N° de l'arrêté: 472
Je soussignée GIRARDmaire de Portes-lès-Valence.
Je soussignée <u>GIRARD</u> maire de Portes-lès-Valence. Vu la demande ci-dessus ;
Je soussignée maire de Portes-lès-Valence. Vu la demande ci-dessus ; Vu les articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique ; Arrête :
Je soussignée maire de Portes-lès-Valence. Vu la demande ci-dessus ; Vu les articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique ; Arrête :
Je soussignée
Je soussignée GIRARD maire de Portes-lès-Valence. Vu la demande ci-dessus; Vu les articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique; Arrête: Mr. Debeaux Mi chel représentant le club Croizat est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3ºme catégorie
Je soussignée GIRARD maire de Portes-lès-Valence. Vu la demande ci-dessus; Vu les articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique; Arrête: Mr. Debeaux Mi chel représentant le club Croizat est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3ºme catégorie
Je soussignée GIRARD maire de Portes-lès-Valence. Vu la demande ci-dessus; Vu les articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique; Arrête: Mr. Deblaux Mi chel représentant le club Croizat est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3ême catégorie à la salle & Brassens à l'occasion de Riveillon St Sylvestre
Je soussignée GIPARD maire de Portes-lès-Valence. Vu la demande ci-dessus; Vu les articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique; Arrête: Mr. Deblaux Michel représentant le club Croizat est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3ºme catégorie à la selle G-Brassens à l'occasion de Riveillon 8t Sylvestre du 304212023 à 9 heures 5°
Je soussignée GIRARD maire de Portes-lès-Valence. Vu la demande ci-dessus; Vu les articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique; Arrête: Mr. Debeaux Mi chel representant le club Croizat est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3 eme catégorie à la salle & Brassens à l'occasion de Riveillan St Sylvestre du 30/12/2023 à 9 heures 60
Je soussignée GIPAD maire de Portes-lès-Valence. Vu la demande ci-dessus; Vu les articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique; Arrête: Mr. Debeaux Mi chel représentant le club Croizat est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3ºme catégorie à la salle G Brassens à l'occasion de Riveillan St Sylvestre du 30/17/2013 à g heures 6º au of 10/1767\$ à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la
Je soussignée GIRARD maire de Portes-lès-Valence. Vu la demande ci-dessus; Vu les articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique; Arrête: Mr. Debeaux Mi chel representant le club Croizat est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3 eme catégorie à la salle & Brassens à l'occasion de Riveillan St Sylvestre du 30/12/2023 à 9 heures 60

Le Maire,

- (1) Nom, prénom, profession, adresse
- (2) Indiquer l'emplacement
- (3) Indiquer le motif

POLICE MUNICIPALE 141 Allée Delaune 26800 PORTES LES VALENCE